

A l'instar de leurs consœurs européennes, les femmes marocaines se marient de plus en plus tard. Un constat fait par le Haut-commissariat au plan (HCP) qui a rendu publiques, jeudi, des statistiques relatives à 2010 à l'occasion de la Journée nationale de la femme, célébrée le 10 octobre de chaque année.

L'autre constat révélé par le HCP souligne que le mariage précoce des 15-19 ans, qui concernait 20% des filles en 1982 ne touche plus que 150.000 représentant 9 % de cette tranche d'âges. Parmi celles-ci, 120 mille sont âgées entre 18 et 19 ans. Il n'en reste pas moins qu'au moins 30 mille femmes se sont mariées en deçà de l'âge légal (18 ans).

Un chiffre qui reste loin de traduire les efforts déployés par les différents ONG qui militent pour mettre fin au mariage des mineures et pour l'application des dispositions du Code de la famille.

Selon les données du HCP, l'âge moyen des femmes au mariage a énormément reculé passant à 26,6 ans en 2010, soit 9,3 ans plus tard qu'en 1960.

Tout en indiquant que le mariage devient de moins en moins universel, particulièrement chez les femmes, le HCP révèle qu'en 2010, le célibat à 50 ans a atteint 6,7 % parmi les femmes (contre 0,9% en 1994) et 5,8 % parmi les hommes (contre 2,9 %).

S'agissant du mariage entre cousins ou entre parents éloignés (endogamie), les données fournies par le HCP indiquent qu'il a régressé de 33 % en 1987 à 21 % en 2010. Un fait qui exprime largement la prise de conscience quant aux risques encourus par les mariages consanguins.

Cela dit, le taux d'endogamie avec un cousin germain est resté quasiment stable entre 1995 et 2010 (16,3 % et 15,5 % respectivement) alors que celui avec un parent éloigné a connu une baisse sensible passant de 13 % à 5,1 %.

Cette évolution qu'a connue la nuptialité s'est accompagnée du «recul du divorce», souligne le

HCP. Si dans les années 1960, un tiers des premiers mariages (31%) se terminaient par un divorce, le taux de divortialité dépasse à peine 10 % en 2010.

La proportion des femmes dont le premier mariage a été rompu par divorce est la plus élevée pendant la période critique des cinq premières années de la vie conjugale (supérieure à 30 %). Elle baisse progressivement avec la durée pour atteindre des niveaux inférieurs à 3 % au-delà de 20 ans de mariage.

Quant à la proportion des femmes divorcées, elle a également tendance à baisser avec l'augmentation du nombre d'enfants. Elle passe de 19,8 % parmi les femmes n'ayant pas d'enfants à 8 % parmi celles ayant 4 enfants et plus.

En considérant le sexe de l'enfant, les femmes ayant au moins un garçon divorcent deux fois moins (8,8 %) que celles qui n'ont pas de progéniture de sexe masculin (16,3 %).

Pour les femmes mariées à des cousins germains ou autres parents éloignés (endogames), elles connaissent moins le divorce (7 %) que celles n'ayant aucun lien familial avec leurs conjoints (11,3 pc).

Par ailleurs, le taux de divortialité est deux fois plus élevé parmi les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction que parmi celles ayant un niveau d'instruction supérieur (11,5 % contre 5,8 %) et parmi les femmes actives que parmi celles inactives (17,1 % contre 8,7 %).